

TOURNOI NATIONAL HOMOLOGUE DE TENNIS DE TABLE DE L'OLYMPIQUE CABRIES CALAS

Règlement

Numéro d'homologation :

Date du tournoi : Samedi 17 décembre 2022

Clôture des inscriptions : Vendredi 16 décembre 2022 à 12h

Adresse : COSEC du Complexe sportif Raymond Martin Rue Raymond Martin 13480
Cabriès



TENNIS DE TABLE

Article 1 :

Le tournoi national de Calas Cabriès est une compétition de tennis de table organisée par le club de l'OCC TT et destinée aux joueuses et joueurs valides et invalides licenciés traditionnels à la FFTT de la ligue PACA.

Toutes les rencontres se dérouleront suivant le règlement FFTT au meilleur des 5 manches.

Les règlements fédéraux seront strictement appliqués.

Article 2 :

Le juge-arbitre du tournoi sera Marc FELICI (JA3 – n°13411). Toutes ses décisions prises en application des règlements fédéraux et du présent règlement feront autorité. Il sera secondé par Sébastien PASTOR et Jean CANICIO.

Article 3 :

Tous les participants au tournoi devront présenter au juge-arbitre un document officiel (voir article II.606.2) permettant de vérifier l'exactitude de leur licenciation et leur situation vis-à-vis du certificat médical. Les joueurs doivent également pouvoir faire la preuve de leur identité dans les conditions prévues par la loi.

Article 4 :

La compétition se déroulera sur 30 tables homologuées par l'ITTF.

Les balles plastiques homologuées ITTF seront fournies par les joueurs.

Une tenue sportive réglementaire est exigée.

Article 5 :

La participation est limitée à 3 tableaux pour chacun des participants, à l'exception du tableau I qui peut constituer un quatrième tableau et dont l'inscription peut se faire sur place sous réserve de places encore disponibles.

Un tableau peut être annulé si le nombre de joueurs est insuffisant.

Les engagements sont pris sur le lien internet hello asso avec paiement en ligne au plus tard le vendredi 16 décembre à 12h. En fonction des désistements, des inscriptions pourront être rajoutées sur place, sans aucune garantie. Nous rembourserons uniquement les absents pour cause médicale de dernière minute, COVID ou autres avec présentations et envoi d'un certificat médical à l'adresse suivante occ.tdt@gmail.com. Autre raison d'annulation et de remboursement sera si le gouvernement décide d'un nouveau confinement.

Article 6 :

L'ouverture de la salle aura lieu à 7h30. Le pointage se déroulera 30 minutes avant le début de chaque tableau.

Les tableaux seront primés à partir des quarts de finales. La dotation globale du tournoi est de 5000€. Dix tableaux sont proposés. Le tirage au sort se déroulera en public 30 mn avant le début de chaque tableau.

		Vainqueur	Finaliste	1/2 finaliste	1/4 finaliste	Horaires
A	<i>500 à 699 points</i>	75	30	20	10	8h30
B	<i>500 à 999 points</i>	100	50	30	10	9h30
C	<i>500 à 1199 points</i>	150	75	40	15	10h30
D	<i>500 à 1399 points</i>	200	100	50	15	8h30
E	<i>500 à 1599 points</i>	300	150	60	15	11h30
F	<i>500 à 1799 points</i>	400	200	70	15	10h30
G	<i>Jeunes de poussins à minimes</i>	<i>Carte cadeau</i>	<i>Carte cadeau</i>	<i>Carte cadeau</i>		14h00
H	<i>Toutes series Messieurs</i>	700	350	120	30	15h00
I	<i>Toute séries Dames</i>	200	75	30	15	16h00
J	<i>Double tous classements</i>	150	80	30	15	13h00

Article 7 :

Pour tous les tableaux sauf le tableau I, les joueurs seront répartis en poules de 3 avec 2 qualifiés par poule pour intégrer un tableau à élimination directe. Le tableau I se déroule sans poules préliminaires. Tous les tableaux sont mixtes sauf le tableau I.

Article 8 :

Les droits d'engagements sont fixés à :

- 10€ pour un tableau sauf tableau J : 5€ par joueur
- 19€ pour deux tableaux
- 26€ pour trois tableaux.

Le paiement s'effectue sur internet au lien suivant. Un paiement en espèces pourra être possible pour combler les tableaux au dernier moment sur place.

Article 9 :

Le scratch sera prononcé 5 minutes après l'appel du joueur dans son tableau.

Article 10 :

Le joueur perdant est tenu d'arbitrer la partie suivante.

Article 11 :

L'organisateur se réserve le droit de prendre toutes les décisions nécessaires au bon fonctionnement du tournoi.

Article 12 :

Les responsables du tournoi seront YOAN VIOLLET et Rémy NERCESSIAN Responsable du bureau OCC TT.

Article 13 :

Il n'y aura pas d'interruption pour le déjeuner. Buvette et restauration froide et chaude seront à votre disposition sur place.

Article 14 :

L'OCC TT décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou d'accident pouvant se produire dans le gymnase. L'inscription au tournoi entraîne l'acceptation du présent règlement. Les parents seront tenus responsables des dégâts occasionnés par leurs enfants.

Article 15 :

Tout inscription vaut accord pour cession de droit à l'image. Par conséquent, tout participant autorise l'OCC en sa qualité d'organisateur à reproduire, diffuser, publier ou éditer par quelques moyens (Presse, internet, affiche future...) les photos et vidéos prises lors de l'édition 2022 de son tournoi national et ce sans aucune contrepartie financière. En cas de refus, il vous faudra le spécifier à l'adresse mail t2t@occ-omnisports.com lors de votre inscription

Article 16 :

« En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des Règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie ».

Article 17 :

Il est rappelé qu'il est interdit de fumer ou vapoter dans le gymnase.

Article 18 :

Une tombola sera organisée sur place. Le coût du ticket s'élèvera à 2€.